L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

GERANT, No 73, rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI MATIN, 29 JUILLET.

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année expirée le 30 mars 1868.....$709,876 42

Revenu :
Primes d'assurance.....$356,772 20
Primes de mer.....162,126 70
Primes de rivières.....186,007 15
$704,905 42

En mains :
Primes non terminées.....$ 5,866 70
Primes non expirées.....68,105 00
$ 68,004 70

Montant net des primes.....$636,910 72

Pertes payées :
Pertes par l'ouragan.....$ 45,697 20
Pertes sur mer.....194,277 70
Pertes sur les rivières.....94,252 40
$ 334,227 32

Encaisse en mains.....$ 302,683 40
Taxes et Revenu intérieur.....34,741 30
Dépenses, Salaires, &c.....39,319 00
Réservé pour pertes non réglées.....$ 11,777 50

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le cas d'a Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unan ont été par les Directeurs, ont déclaré, après enquête de directions, être généralement bon et suffisant pour le qu'elle assure :

Placé en propriétés foncières.....$ 63,388 12
Hypothèques sur propriétés foncières.....79,019 00
Placé en bons de la Nouvelle-Orléans.....100,000 00
Placé en actions de banques et autres actions 126,585 00
Placé en sorty de Compagnie d'assurances.....16,200 00
Espèces en caisse.....39,200 00
Effets à recevoir.....45,063 00
Primes en voie de perception.....111,553 00
$ 631,009 12

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-sorty le trente pour cent sur le revenu gagné des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera fait droit à partir de demain, mardi le mars. Il a été résolu de mettre de côté une partie du deuxième boni de mars 1868, SIX pour cent sur tous les sorips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Ch. Laitin,
L. Kohn,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schiffer,
W. R. Blanchard,	John Carnes,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

1 lune—15—1 août

CHARTE, CHARTE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce 31e jour de janvier mil huit cent soixante huit et le cent-vingt-deuxième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant nous, EDWARD IVY, notaire public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, commissionnés et ayant qualité, en présence des témoins ci-après nommés et dont les signatures sont ci-dessous apposées, personnellement sont venus et comparu les personnes ci-après nommées, et qui ont signées et déposé, lesquelles ont déclaré qu'elles, avec d'autres, désirent légalement incorporer entre elles et leurs associés sous corporation et compagnie politique et corporate sous le nom et style de Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, et qu'elles ont besoin d'une charte pour cet effet, et qu'elles désirent que cette charte leur soit accordée par le Législateur de cet Etat, et dans le but d'obtenir cette charte elles ont convenu et arrêté entre elles et leurs associés les articles suivants, qui doivent former les articles de cette corporation, et qui doivent être soumis au Législateur de cet Etat, et dans le but, sous les stipulations qui suivent, qui suivent :

ARTICLE PREMIER.

Il sera et il le titre de la dite corporation sont :

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

Le domicile en sera par les présentes établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La corporation commencera son existence pour ses opérations légales à compter de cette mille plusieurs. Elle exercera pendant vingt-cinq ans à partir de la présente date ou aussi longtemps que la loi permettra par cet spécial de la Législature. Elle aura le droit de faire des contrats et de poursuivre en justice ; elle pourra être poursuivie en justice ; elle pourra nommer et choisir tous officiers, agents et salariés de besoin et employer un sceau commun ayant pour devise un Patient nourrissant une girafe ; de sceau que les directeurs et les officiers qu'elle jugera convenable ou que ses intérêts exigeront, d'établir des règlements pour la direction de ses affaires ou qualité de corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de la Compagnie est de faire toutes espèces de contrats pour assurer la vie ; d'accepter et demettre toute espèce de fidéles d'assurances sur marchandises et sur la vie humaine ; de faire tout ce qui se rattache à ce genre d'affaires. La dite Compagnie pourra en faire réassurer contre toutes pertes ou risques et, acheter à son profit, de temps en temps, des propriétés immobilières ou mobilières nécessaires soient en vue pour servir dans l'intérêt de la dite corporation. Toutes les assignations, avis, ou autres procédures légales dans lesquelles la dite Compagnie pourrait être intéressée devront être remises au Président ou à son absence à tout officier ou employé plus haut.

ARTICLE TROISIEME

Le capital de la dite Compagnie devra être de cinq cent mille piastres ($500,000) divisé en cinq mille actions de cent piastres ($100) chacune, payables par versements à l'époque et de la manière suivante :

Les souscripteurs de la dite Compagnie devront verser entre les mains du Président, de l'organisation, la somme de dix piastres sur chaque action dans les quatre-vingt-dix piastres devront être payées, sur demande, au Président de la Compagnie, après quinze jours d'avis. La dite demande devra être faite par publication dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour chaque versement. La période de la liquidation et leur remboursement, sur la fin de la dite période, ne pourra être excédée par aucun versement ou souscription dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour chaque versement. La période de la liquidation et leur remboursement, sur la fin de la dite période, ne pourra être excédée par aucun versement ou souscription dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour chaque versement. Les souscripteurs représentant les deux tiers des actions, jugeront convenable d'être obtenu dans une assemblée spéciale convoquée après trente jours d'avis. Toutes les fois qu'une augmentation de capital sera nécessaire, elle devra être faite par la souscription de cette action immédiatement, alors qu'il est dit dans l'article 12.

ARTICLE DIXIEME.

Cette corporation aura pour but, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ou partout ailleurs où elle jugera à propos, d'établir des bureaux d'assurance, de faire des assurances sur la vie humaine, et de faire tout ce qui se rattache à ce genre d'affaires, et d'exercer tous les pouvoirs qui sont ici spécifiés ou impliqués en premier lieu.

L'ordinal est signé :

F. A. Labatut,	Edward Ivy,
F. M. C. Swain,	Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte d'original inscrit dans mon registre.

En foi de quoi j'accorde les présentes, sous ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nile-Orléans, ce 31 janvier 1868.

EDWARD IVY,
Notaire public.

Les soussignés, députés ou proposés à l'enregistrement des hypothèques pour notre paroisse et ville de la Nile-Orléans, font, par cettes que les susdits Charte a été inscrit au registre tel, à mon bureau, dans le livre de notariat ci-dessus, folios 49, 49, 49, 49, 50, 50 et 50.

A. DUCATEL Jr.
Député ou Proposé à l'enregistrement des hypothèques.

Bureau, rue du Canal, No 111.

1 lune—15—1 août

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

BALANCE de l'année expirée le 31 décembre 1867 :

Dû par primes en mains.....	$313,316 16
Sur les risques de mer.....	98,699 44
Sur les risques de rivières.....	12,792 81
Total des primes.....	$424,808 41
En mains : Primes non terminées.....	$ 115,682 00
Primes non remboursées.....	4,113 41
	119,977 41
Montant net des primes.....	$304,830 90

Pertes : Sur les risques d'incendie..... $ 68,760 00
Sur les risques de mer..... 91,963 16
Sur les risques de rivières..... 19,000 00
$ 179,723 16
Commissions..... $ 40,400 00
Re-assurances..... 3,276 83
Dépenses, salaires et menus..... 19,196 46
Intérêts sur escrips..... 20,301 65
$ 83,174 94
$ 262,898 10

Bénéfices..... $ 41,932 80
Effets à recevoir : Primes en voie de perception..... $ 97,449 16
Intérêts sur escrips..... 1,200 00
Billets pour assurances..... 1,200 00
$ 99,849 16

Effets non considérés..... $ 1,000 00
Billets à protêts..... 1,000 00
Primes dues et en voie de la perception..... 67,182 62
Escrips de la Compagnie d'assurance..... 19,000 00
Monnaie n'ayant pas cours..... 1,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés..... 13,900 00
En caisse..... 34,976 41
$ 167,968 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 29 mars 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-sorty le trente pour cent sur le revenu gagné des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera fait droit à partir de demain, mardi le mars. Il a été résolu de mettre de côté une partie du deuxième boni de mars 1868, SIX pour cent sur tous les sorips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Ch. Laitin,
L. Kohn,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schiffer,
W. R. Blanchard,	John Carnes,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

1 lune—15—1 août

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des PRIMES de l'année expirée le 30 février 1868.....$349,886 42

Revenu :
Primes d'assurance.....$256,772 20
Primes de mer.....162,126 70
Primes de rivières.....186,007 15
$544,905 42

En mains :
Primes non terminées.....$ 5,866 70
Primes non expirées.....68,105 00
$ 68,004 70

Montant net des primes.....$ 502,910 72

Pertes payées :
Pertes par l'ouragan.....$ 45,697 20
Pertes sur mer.....194,277 70
Pertes sur les rivières.....94,252 40
$ 334,227 32

Encaisse en mains de la comp.....$ 302,683 40
Taxes et Revenu intérieur.....34,741 30
Dépenses, Salaires, &c.....39,319 00
Réservé pour pertes non réglées.....$ 11,777 50

Le Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, ont déclaré, après enquête de directions, être généralement bon et suffisant pour le qu'elle assure :

Placé en propriétés foncières.....$ 63,388 12
Hypothèques sur propriétés foncières.....79,019 00
Placé en bons de la Nouvelle-Orléans.....100,000 00
Placé en actions de banques et autres actions 126,585 00
Placé en sorty de Compagnie d'assurances.....16,200 00
Espèces en caisse.....39,200 00
Effets à recevoir.....45,063 00
Primes en voie de perception.....111,553 00
$ 631,009 12

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 29 mars 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-sorty le trente pour cent sur le revenu gagné des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera fait droit à partir de demain, mardi le mars. Il a été résolu de mettre de côté une partie du deuxième boni de mars 1868, SIX pour cent sur tous les sorips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Ch. Laitin,
L. Kohn,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schiffer,
W. R. Blanchard,	John Carnes,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

1 lune—15—1 août

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud
NILE-ORLEANS, 29 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nile-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de scrimes pour l'année expirée le 31décembre 1867, savoir :

Sur les risques d'incendie.....	$168,677 80
Sur les risques de mer.....	65,320 94
Sur les risques de rivières.....	39,462 34
	$273,461 71
Plus, les risques non expirés pour 1868.....	66,428 00
	$364,889 71

Sur moins, les risques non expirés pour 1867 ..... $ 66,418 00
Primes non remboursées pour 1867 ..... 3,560 84
$ 69,014 94

Montant net des primes..... $295,874 77

Pertes payées dans le même période :

Sur les risques d'incendie..... $33,861 12
Sur les risques de mer..... 39,641 76
Sur les risques de rivières..... 39,826 94
$ 106,715 32

Plus, réassurances..... $ 1, 76
Escompte de primes..... 40,61 67
$ 40,774 43

Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins..... 71,220 21
$ 217,709 96

Réservé pour pertes non réglées..... $ 11,777 50

Le bureau a fait un dividende de trente pour cent sur le revenu gagné des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, payable à partir de ce jour, sur tous les sorips non encore payés de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS

Jos. C. Gaines,	H. J. Hart,
Henry Rouzan,	Jos. H. Elsha,
B. T. Lousdale,	J. H. Stouder,
S. Slocum,	J. S. Sun,
J. C. Scroll,	Thos. Sloo,
Thos. A. Jones.	29 lune—1c

Compagnie d'assurance du Commerce.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes de l'année expirée le 2 mars 1868

Primes d'incendie.....	$ 98,698 46
Primes de rivières.....	72,426 29
Primes de mer.....	39,996 22
	$ 161,022 70

Portes payées :
Pertes par l'incendie..... $ 13,089 29
Pertes sur les rivières..... 54,344 25
Pertes sur mer..... 34,873 70
$ 102,277 42

Escompte sur primes..... 39,999 97
Taxes..... 1,000 00
Remboursements..... 2,002 25
Primes remboursées..... 620 00
Dépenses, profits et pertes, etc., intérêts en moins..... 32,220 06 — $ 197,120 21
$ 34,902 49

Actif en caisse..... $ 22,294 11
Billets à négocier..... 4,000 00
Hypothèques..... 5,072 95
Primes dues..... 34,005
Billets pour entrer..... $56,126 00
$ 202,272 44

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

Edward Ivy,
Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte d'original inscrit dans mon registre.

En foi de quoi j'accorde les présentes, sous ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nile-Orléans, ce 31 janvier 1868.

EDWARD IVY,
Notaire public.

Les soussignés, députés ou proposés à l'enregistrement des hypothèques pour notre paroisse et ville de la Nile-Orléans, font, par cettes que les susdits Charte a été inscrit au registre tel, à mon bureau, dans le livre de notariat ci-dessus, folios 49, 49, 49, 49, 50, 50 et 50.

A. DUCATEL Jr.
Député ou Proposé à l'enregistrement des hypothèques.

Bureau, rue du Canal, No 111.

1 lune—15—1 août

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud
NILE-ORLEANS, 29 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nile-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de scrimes pour l'année expirée le 31décembre 1867, savoir :

Sur les risques d'incendie.....	$168,677 80
Sur les risques de mer.....	65,320 94
Sur les risques de rivières.....	39,462 34
	$273,461 71
Plus, les risques non expirés pour 1868.....	66,428 00
	$364,889 71

Sur moins, les risques non expirés pour 1867 ..... $ 66,418 00
Primes non remboursées pour 1867 ..... 3,560 84
$ 69,014 94

Montant net des primes..... $295,874 77

Pertes payées dans le même période :

Sur les risques d'incendie..... $33,861 12
Sur les risques de mer..... 39,641 76
Sur les risques de rivières..... 39,826 94
$ 106,715 32

Plus, réassurances..... $ 1, 76
Escompte de primes..... 40,61 67
$ 40,774 43

Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins..... 71,220 21
$ 217,709 96

Réservé pour pertes non réglées..... $ 11,777 50

Le bureau a fait un dividende de trente pour cent sur le revenu gagné des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, payable à partir de ce jour, sur tous les sorips non encore payés de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS

Jos. C. Gaines,	H. J. Hart,
Henry Rouzan,	Jos. H. Elsha,
B. T. Lousdale,	J. H. Stouder,
S. Slocum,	J. S. Sun,
J. C. Scroll,	Thos. Sloo,
Thos. A. Jones.	29 lune—1c

Compagnie d'assurance du Commerce.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes de l'année expirée le 2 mars 1868

Primes d'incendie.....	$98,698 46
Primes de rivières.....	72,426 29
Primes de mer.....	39,996 22
	$ 161,022 70

Portes payées :
Pertes par l'incendie..... $ 13,089 29
Pertes sur les rivières..... 54,344 25
Pertes sur mer..... 34,873 70
$ 102,277 42

Escompte sur primes..... 39,999 97
Taxes..... 1,000 00
Remboursements..... 2,002 25
Primes remboursées..... 620 00
Dépenses, profits et pertes, etc., intérêts en moins..... 32,220 06 — $ 197,120 21
$ 34,902 49

Actif en caisse..... $ 22,294 11
Billets à négocier..... 4,000 00
Hypothèques..... 5,072 95
Primes dues..... 34,005
Billets pour entrer..... $56,126 00
$ 202,272 44

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 29 mars 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-sorty le trente pour cent sur le revenu gagné des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera fait droit à partir de demain, mardi le mars. Il a été résolu de mettre de côté une partie du deuxième boni de mars 1868, SIX pour cent sur tous les sorips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Ch. Laitin,
L. Kohn,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schiffer,
W. R. Blanchard,	John Carnes,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

1 lune—15—1 août

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année expirée le 30 février 1868.....$349,886 42

Revenu :
Primes d'assurance.....$256,772 20
Primes de mer.....162,126 70
Primes de rivières.....186,007 15
$704,905 42

En mains :
Primes non terminées.....$ 5,866 70
Primes non expirées.....68,105 00
$ 68,004 70

Montant net des primes.....$636,910 72

Pertes payées :
Pertes par l'ouragan.....$ 45,697 20
Pertes sur mer.....194,277 70
Pertes sur les rivières.....94,252 40
$ 334,227 32

Encaisse en mains.....$ 302,683 40
Taxes et Revenu intérieur.....34,741 30
Dépenses, Salaires, &c.....39,319 00
Réservé pour pertes non réglées.....$ 11,777 50

Le Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, ont déclaré, après enquête de directions, être généralement bon et suffisant pour le qu'elle assure :

Placé en propriétés foncières.....$ 63,388 12
Hypothèques sur propriétés foncières.....79,019 00
Placé en bons de la Nouvelle-Orléans.....100,000 00
Placé en actions de banques et autres actions 126,585 00
Placé en sorty de Compagnie d'assurances.....16,200 00
Espèces en caisse.....39,200 00
Effets à recevoir.....45,063 00
Primes en voie de perception.....111,553 00
$ 631,009 12

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-sorty le trente pour cent sur le revenu gagné des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera fait droit à partir de demain, mardi le mars. Il a été résolu de mettre de côté une partie du deuxième boni de mars 1868, SIX pour cent sur tous les sorips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Ch. Laitin,
L. Kohn,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schiffer,
W. R. Blanchard,	John Carnes,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

1 lune—15—1 août

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des PRIMES de l'année expirée le 30 février 1868.....$349,886 42

Revenu :
Primes d'assurance.....$256,772 20
Primes de mer.....162,126 70
Primes de rivières.....186,007 15
$544,905 42

En mains :
Primes non terminées.....$ 5,866 70
Primes non expirées.....68,105 00
$ 68,004 70

Montant net des primes.....$ 502,910 72

Pertes payées :
Pertes par l'ouragan.....$ 45,697 20
Pertes sur mer.....194,277 70
Pertes sur les rivières.....94,252 40
$ 334,227 32

Encaisse en mains de la comp